

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 août 2019** à 19h30, au Parc des Éperviers, au 89, rue de la Rivelaine Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon,
Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2019-08-290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINT RETIRÉ :

6.1 Entente relative à des travaux municipaux – rue Raimbeau – Autorisation de signature.

POINTS AJOUTÉS :

7.1 Signalisation routière – Installation d'un panneau d'interdiction de stationnement.

7.2 Signalisation routière – Installation de ralentisseurs de vitesse (dos d'ânes) – rue de la Rivelaine.

7.3 Motion de remerciements à messieurs Sylvain O'Connor, Éric Mignacco et Alexandre Carrier – Premiers répondants.

7.4 Achat de billets – Souper gastronomique et viandes sauvages – Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2019-08-291 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-08-292 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2019 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2019, au montant de **104 706,68 \$**.

ADOPTÉE

2019-08-293 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2019 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2019, au montant de **498 160,52 \$**.

ADOPTÉE

2019-08-294 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles sur lesquels des taxes n'ont pas été payées qui a été préparée par la trésorière;

Considérant que conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil peut ordonner à la greffière de procéder à la vente de ces immeubles de la manière prescrite à cette loi.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'ordonner à la greffière de procéder à la vente à l'enchère publique le 27 novembre 2019 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boulevard Don-Quichotte des immeubles suivants :

Lot	Adresse et matricule	Propriétaires
2 068 225	5, 181 ième Avenue (6924-80-0912-3)	Munier, Loydie Sanon, Marie-Clenie
2 068 516	29, rue Pierre-Ricard (7027-21-9223-1)	Macfadyen, Mari-Elizabeth
4 879 636	23, rue Lucille-Teasdale (7027-94-9396-2)	Brisson, Stéphane
2 068 076	17, boulevard St-Joseph (7124-92-3379-3)	Fullum, Martin Macdonald, Dorothy
2 069 482	6, rue Iberville (7126-04-7075-3)	Barber, Leah Dupont, Sebastien
2 069 665	75, rue Pothier (7126-15-8144-2)	Wallace, Duncan Worden, Christine
2 911 754	61, rue Jean-Paul Lemieux (7127-12-5482-4)	Badir, Hani Bianco, Shirley
2 069 285	23, rue Ponsard (7127-24-9325-6)	Owusu, Stephen Osei
2 069 537	26, rue Parmentier (7127-56-1990-7)	Forest, Mario Baril, Manon
2 067 956	5, rue du Belvédère Ouest (7223-75-2265)	Juge, Véronique
2 067 903	27, rue Auguste-Brossoit (7223-91-9756-8)	Bermingham, Kerrie Ann
4 090 992 4 220 983 4 220 990	1242, boulevard Perrot #212 (bâtisse seulement) (7227-17-8426-5-003-0212)	Dubost, Didier
2 070 027	61, 60 ième Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6)	Laplaine, Martin
2 070 027	87, 60 ^{ième} Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6-007)	Vallée, Jean-Francois
2 070 027	68, 60 ^{ième} Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6-005)	Mohsen Pourjamshid
2 070 070	60 ième Avenue (7227-48-7382-6)	Shater Abdollah, Ozra

2 070 061	62 ième Avenue (7227-68-1838-1)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 027	50, 60 ième Avenue (7227-48-6740-6)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 027	17, 60 ^{ième} Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6-009)	Mohsen Pourjamshid
2 070 066	62 ième Avenue (7227-58-6198-6)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 067	62 ième Avenue (7227-58-7913-7)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 062	62 ième Avenue (7227-68-1484-4)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 064	62 ième Avenue (7227-69-1028-7)	Shater Abdollah, Ozra
2 070 027	81, 60 ième Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6-01)	Brunet, Ghislain
2 070 027	73, 60 ième Avenue (bâtisse seulement) (7227-48-6740-6-004)	Brunet, Ghislain
2 070 355	81 ième Avenue (7326-76-5430-6)	Leroux, Nathalie G.
2 068 345 -SDC-29 2 070 747	1549, boulevard Perrot (7326-76-8089-7)	Leroux, Nathalie G.
2 070 353	Boulevard Perrot (7326-86-0846-7)	Leroux, Nathalie G.
2 068 346 -SDC-9	Boulevard Perrot (7326-86-3762-3)	Leroux, Nathalie G.
2 070 237	9, rue Alexis-Trottier (7328-51-3202)	Samson, Roger
2 067 207	27, rue Émile-Nelligan (7524-68-9006-7)	Loiselle, René Pilon, Eve
2 067 290	3, rue Kay (7525-45-0910-4)	Lavigne, Marc Laurin, Natacha
2 067 069	9, Rue Octave-Cremazie (7525-71-6796-7)	Marcinkiewicz, Suzanna Moughton, Philip
2 066 953	33, rue Alfred-Desrochers (7624-39-3936)	Morrison, Kingsley Jeffreyson Morrison, Aston Rutherford
2 066 896 3 353 856	168, Chemin du Vieux- Moulin (7624-59-1843-8)	Badreg, Magdi a/s Monsieur B. Kokorian
2 070 521 2 071 029 2 071 030	1358, rue Jordi-Bonet #201 (bâtisse seulement) (7625-03-1283-2-001-0201)	Slowik, Stanislaw

Que le Conseil autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes du 27 novembre 2019.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-08-295 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le mercredi 27 novembre 2019 à 14 h.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NO 437-50 MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

2019-08-296

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier notamment afin de permettre la création d'une nouvelle zone dans le secteur de la rue Raimbeau pour y autoriser les constructions unifamiliales de type semi-détachés;

Considérant qu'à la séance du 12 mars dernier, le second projet du règlement no 437-50 a été déposé et adopté;

Considérant qu'à la séance du 9 avril dernier, le règlement no 437-50 a été adopté mais qu'un avis public ayant été omis, il était nécessaire de publier cet avis et de réadopter le règlement no 437-50.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no 437-50 modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin de permettre la création d'une nouvelle zone dans le secteur de la rue Raimbeau pour y autoriser les constructions unifamiliales de type semi-détachés.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité final.

Que la résolution no 2019-04-130 soit annulée et remplacée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-08-297

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 445-23 modifiant le Règlement no 445 sur les tarifs afin d'ajuster certains tarifs, notamment ceux applicables à la transcription et la reproduction de documents et aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière.

2019-08-298

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 445-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS

Considérant que le Règlement no 445 sur les tarifs est entré en vigueur le 25 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 445 par le Règlement no 445-23 afin d'ajuster certains tarifs, notamment ceux applicables à la transcription et la reproduction de documents et aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse dépose le projet de règlement no 445-23.

2019-08-299

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 496-2 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera

-120-

présenté pour adoption le Règlement no 496-2 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'y intégrer les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q. c. E-15.1.0.1) par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (LQ 2018, c.8) concernant l'après-mandat de certains employés municipaux.

2019-08-300 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 496-2 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règlement no 496) est entré en vigueur le 21 novembre 2012;

Considérant que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (LQ 2018, c.8) incluait une modification à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q. c. E-15.1.0.1) concernant l'après-mandat de certains employés municipaux et que cette modification doit être intégrée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règlement no 496);

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation d'employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public conformément à l'article 12 de cette loi;

La mairesse présente le projet de règlement no 496-2.

2019-08-301 RÈGLEMENT NO 548 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERCANTS ITINÉRANTS – ADOPTION

Considérant que l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que les dispositions de cette loi accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

Considérant que l'article 6 de cette loi prévoit que dans l'exercice d'un pouvoir réglementaire, une municipalité peut prévoir toute prohibition et les cas où un permis est requis;

Considérant que l'article 10 de cette loi prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, régir les activités économiques et l'exposition, le port ou la distribution d'imprimés ou d'autres objets sur une voie publique ou sur un immeuble privé;

Considérant que l'article 85 de de cette loi prévoit qu'une municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant que le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les colporteurs et les commerçants itinérants et leurs activités sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 9 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le règlement no 548 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

Que les personnes occupant les postes d'inspecteurs en bâtiment, inspecteur en urbanisme, inspecteur du domaine public, technicien en urbanisme, étudiant en urbanisme et directrice du Service de l'urbanisme soient les officiers responsables désignés pour l'application de tout ou partie de ce

-121- règlement.

ADOPTÉE

2019-08-302 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 549 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le règlement no 549 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec, Volet maisons lézardées.

2019-08-303 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-31, LOT 2 067 434 (1772 BOULEVARD PERROT)

Considérant que la requérante souhaite installer une clôture mitoyenne en cour avant:

- de type intimité au lieu d'une clôture en perche de bois tel que prescrit à la réglementation;
- d'une hauteur allant de 1,2 mètre à 1,83 mètre au lieu de 1 mètre tel que prescrit à la réglementation.

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2019-31 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2019-31**, lot 2 067 434 (1772, boulevard Perrot) telle que présentée soit :

- une section de clôture de 3,05 m de long par 1,22 m de haut;
- une section de clôture de 3,05 m de long par 1,52 m de haut;
- la balance (jusqu'au coin de la maison) par une clôture de 1,83 m de haut.

ADOPTÉE

2019-08-304 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-29, LOT 2 068 068 (2443, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le revêtement extérieur de pierres de sa résidence pour du déclin de vinyle;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que les travaux sont nécessaires afin de réparer les fissures dans la fondation;

-122-

Considérant que le propriétaire a l'intention de remettre sur la façade principale du bâtiment de la pierre ou un autre matériau similaire dans un délai de 12 mois;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-29 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-29**, lot 2 068 068 (2443, boulevard Perrot) conditionnellement à ce qu'une nouvelle demande de PIIA soit déposée au service de l'urbanisme pour remettre sur la façade principale du bâtiment de la pierre ou un autre matériau similaire (proportion à valider) dans un délai maximal de 18 mois.

ADOPTÉE

2019-08-305 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-30, LOT 6 274 033 (124 RUE HUOT)

Considérant que la requérante souhaite permettre le lotissement de deux lots dont :

- 1 lot à l'extérieur d'une courbe de rue dont le frontage minimal à la marge de recul avant est de 23,06 mètres au lieu de 30 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- 1 lot à l'extérieur d'une courbe de rue dont le frontage minimal à la marge de recul avant est de 17,41 mètres au lieu de 30 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2019-30 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2019-30**, lot 6 274 033 (124, rue Huot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-08-306 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2019-12 – DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS 2019-2021

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour les années 2019 à 2021;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 août 2019;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **627 750 \$** plus taxes applicables pour la saison 2019-2020 à **Roxboro Excavation Inc.** pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour les années 2019 à 2021, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2019-12.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-331-00-435 et 02-331-00-625.

ADOPTÉE

2019-08-307 APPEL D'OFFRES POUR COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES FEUILLES D'AUTOMNE ET RÉSIDUS VERTS – REGROUPEMENT AVEC LES VILLES DE PINCOURT, TERRASSE-VAUDREUIL ET DE L'ÎLE-PERROT

Considérant que l'été dernier, la Ville s'est regroupée avec les Villes de Vaudreuil-Dorion, Pincourt, L'île-Perrot et Pointe-des-Cascades afin d'élaborer un appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de collecte des feuilles d'automne et de bénéficier ainsi d'un meilleur prix;

Considérant que suivant cet appel d'offres, publié par la Ville de Vaudreuil-Dorion et qui incluait les nouvelles obligations de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de valorisation des résidus verts chez des agriculteurs locaux, aucune soumission n'a été reçue et qu'il a finalement été convenu que chaque municipalité conclurait son propre contrat pour la collecte de l'automne 2018;

Considérant que la Ville a récemment procédé à un appel d'offres sur invitation pour la collecte de feuilles d'automne et de résidus verts et n'a reçu aucune soumission;

Considérant que la Ville a fait des recherches et n'a trouvé aucun agriculteur intéressé à prendre ses résidus verts et feuilles d'automne et propose d'élaborer un appel d'offres public en regroupement avec les Villes de Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et de L'île-Perrot afin que les feuilles et résidus verts soient disposés dans un site de transformation en compost.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot élabore l'appel d'offres en regroupement avec les Villes de Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et de L'île-Perrot pour les services de collecte, de transport et de disposition des résidus verts et feuilles d'automne pour l'année 2019, avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2020 et 2021.

ADOPTÉE

2019-08-308 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PLANCHER DU CHALET ET DU BÂTIMENT SANITAIRE AU PARC DES ÉPÉVIERES

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 entreprises pour la fourniture et l'installation d'un plancher en caoutchouc recyclé pour le chalet et le bâtiment sanitaire du parc des Épévieres.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **11 363,55 \$** plus taxes applicables à **Avantage Cochrane Sport Inc.** pour la fourniture et l'installation d'un plancher en caoutchouc recyclé pour le chalet et le bâtiment sanitaire du parc des Épévieres.

-124- Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111.

ADOPTÉE

2019-08-309 **OCTROI DE SUBVENTION – CLUB DE L'ÂGE D'OR STE-JEANNE-DE-CHANTAL – SPECTACLE DE L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN DU 9 AOÛT 2019**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la Ville verse la somme de **500 \$** au **Club de l'Âge d'or Ste-Jeanne-de-Chantal**, à titre d'aide financière pour leur participation au spectacle en plein air de l'orchestre métropolitain le 9 août dernier.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-10-473.

ADOPTÉE

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE RAIMBEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

Item retiré de l'ordre du jour.

2019-08-310 **OCTROI DE SUBVENTION – OMNIUM DE GOLF DE VAUDREUIL-DORION**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au montant de **300 \$** à la **Ville de Vaudreuil-Dorion** à l'occasion de son omnium de golf qui se tiendra le 2 octobre 2019 au Golf Summerlea.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2019-08-311 **CONTRAT DE SERVICES D'ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2019-05-180, la Ville a adopté le Règlement no 542 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) d'une résidence isolée;

Considérant que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) prévoit que : « Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ou le rendre conforme à ce règlement. » (...);

Considérant que la Ville accepte de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées qui seront dorénavant installés sur son territoire et ce, en conformité avec les exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et plus particulièrement, à effectuer des travaux selon le guide d'entretien du

-125- fabricant;

Considérant que la Ville doit signer un contrat avec le fabricant des systèmes visés conformément à l'article 3.4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. Q-2, R.22);

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services d'entretien de systèmes de traitement tertiaire par rayonnement ultraviolet avec l'entreprise Technologies Bionest Inc.

Qu'un montant de 10 000 \$ par année soit prévu au budget pour la mise en œuvre de ce contrat;

Que les dépenses effectuées par la Ville soient puisées à même le budget d'opération, imputées au poste budgétaire 02-491-00-901, et remboursées par les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

2019-08-312 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter l'installation d'un panneau d'interdiction de stationnement devant le 49, rue Auclair au coin d'Auguste-Brossoit.

ADOPTÉE

2019-08-313 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE RALENTISSEURS DE VITESSE (DOS D'ÂNE) – RUE DE LA RIVELAINE

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'accepter l'installation de 4 ralentisseurs de vitesse de type dos d'âne sur la rue de la Rivelaïne entre les boulevards Don-Quichotte et Virginie-Roy.

ADOPTÉE

2019-08-314 MOTION DE REMERCIEMENTS À MESSIEURS SYLVAIN O'CONNOR, ÉRIC MIGNACCO ET ALEXANDRE CARRIER – PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne la bravoure et le travail exceptionnel de messieurs Sylvain O'Connor, Éric Mignacco et Alexandre Carrier lors d'une intervention survenue le 6 août dernier à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et leur offre ses félicitations et remerciements les plus sincères.

ADOPTÉE

2019-08-315 ACHAT DE BILLETS – SOUPER GASTRONOMIQUE ET VIANDES SAUVAGES – MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'acheter 2 billets au coût de 150 \$ chacun pour un total de **300\$**,

-126-

pour le souper gastronomique et viandes sauvages de la **Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**, qui se tiendra le samedi 5 octobre 2019 à la cabane Marc Besner, et d'autoriser 2 membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juillet 2019 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 23 juillet 2019 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-08-316 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
